

Motion

No : 995

Procédure sur la consultation du peuple en matière d'installations atomiques

Suite aux décisions de la Confédération de geler les procédures de consultation des projets de construction de nouvelles centrales nucléaires, le Gouvernement jurassien a pris la décision de reporter le scrutin populaire du 15 mai, tout en s'engageant à organiser un vote dès qu'un nouveau dossier lui sera soumis par la Conseil fédéral (CF).

Le Gouvernement a respecté en cela la loi spécifique en la matière, qui précise que le peuple doit être consulté lorsque le CF demande aux cantons de donner leur avis sur l'implantation d'une centrale atomique, pour autant que le site retenu soit à moins de 50 km de la frontière de la République et Canton du Jura.

Si la question n'est plus posée dans l'immédiat suite à la suspension de la procédure par le CF, il est donc logique que le vote soit annulé.

Par le biais de plusieurs interventions parlementaires, il a été souhaité que le Gouvernement et le Parlement communiquent leurs positions avant la votation par le peuple, voire pour le Parlement, qu'il se prononce contre le renouvellement des centrales nucléaires, sans qu'il soit préalablement prévu de débat.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de nos institutions, de favoriser le débat parlementaire, d'autoriser de donner un avis, il serait souhaitable que le Parlement se prononce préalablement sur un premier projet élaboré par le Gouvernement à l'intention du peuple. Projet incluant la ou les questions à poser au Peuple ainsi que le préavis du Gouvernement.

Le Parlement aurait ensuite la possibilité d'accepter ou de modifier le projet du Gouvernement avant de le soumettre au Peuple.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de proposer au Parlement un projet de modification de la Loi de procédure sur la consultation du peuple en matière d'installations atomiques dans le sens souhaité par la motion.

Delémont, le 23 mars 2011

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux

Handwritten signatures and initials:
- Top right: *Schubert*
- Middle right: *Paul Froidevaux*
- Middle: *Griffioen*, *M. Fr. Chenaud*, *Schneuwann*
- Bottom: *Arz*, *Th. Duj*, and several other illegible signatures.